

**ASSOCIATION SAINT – VINCENT LANNOUCHEN – DEMANDE DE GARANTIE D’EMPRUNT**

Vu les articles L.2252-1 à 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales offrant aux communes la faculté de consentir une garantie d’emprunt aux personnes de droit privé sous réserve que le montant total des annuités garanties, cumulé avec le montant de l’annuité de la dette communale, reste inférieur ou égal à 50 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune,

Considérant que l’Association Saint-Vincent Lannouchen, gérante de l’établissement médicalisé pour personnes âgées, sis 40, rue G. Clémenceau à Landivisiau, sollicite une garantie d’emprunt à hauteur de 100 % afin de financer les travaux de restructuration de la cuisine centrale,

Considérant les principales caractéristiques financières de l’emprunt :

<b>Montant du prêt</b>	400 000 €
<b>Frais de dossier</b>	300 €
<b>Durée totale du prêt</b>	10 ans
<b>Périodicité des échéances</b>	mensuelle
<b>Taux Effectif Global</b>	2.016%
<b>Taux d’intérêt fixe</b>	2 %
<b>Profil d’amortissement</b>	amortissement constant

Vu l’avis de la commission « Finances – Travaux – Agriculture » en date du 27 janvier 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L’UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à garantir le prêt précité à hauteur de 100 %.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 10 février 2015  
**Le Maire,** Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
**Laurence CLAISSE.** 029-212901052-20150213-2015213-DE

Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la transmission  
 En préfecture, le... 13 FEV. 2015  
 Et de la publication, le... 13 FEV. 2015  
 Fait à Landivisiau, le... 13 FEV. 2015  
 Le Directeur Général des Services,  
 Pascal NANTEL



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2015  
 Publication : 13/02/2015

Pour l'autorité Compétente par délégation

